



**GABON GENERALE SERVICES**

## **POLITIQUE HYGIÈNE, SANTÉ, SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT**

L'amélioration de nos performances en matière de sécurité, de préservation de la santé et du bien-être de nos collaborateurs, sans oublier la protection de l'environnement dans lequel nous évoluons sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes à tous les niveaux de l'entreprise, à la fois sur les chantiers ou chez nos clients. L'ensemble de nos activités intègre de façon naturelle la prévention des accidents et maladies professionnelles. Nous affirmons donc notre souhait et notre choix de maintenir un système de management HSSE (Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement) volontaire et de progrès.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite que nous poursuivions les objectifs suivants :

- Prévenir les incidents et accidents de travail,
- Eviter et prévenir les maladies professionnelles,
- Protéger l'environnement partout où nous installons nos chantiers.

Pour parvenir à atteindre ces objectifs, nous devons donc :

- Veiller au respect et à l'application de la législation en vigueur par nos collaborateurs et nos sous-traitants ;
- Identifier, évaluer les risques potentiellement induits par nos activités et mettre en place les moyens de protections collectives et individuelles qui s'imposent ;
- Prévenir et gérer les situations dangereuses (maîtrise des situations d'urgence, analyse des accidents et presque accidents) ;
- Gérer et valoriser au mieux les déchets générés par nos activités ;
- Mettre en place une coordination optimale avec nos clients dans le cadre de nos activités et du partage de nos valeurs HSSE ;
- Assurer que les moyens soient suffisants pour assurer tout ce qui précède.

Chaque collaborateur, à son niveau, de par sa fonction ou la délégation qui lui a été attribuée, a une responsabilité personnelle en matière de prévention : protéger sa propre santé et celle de ses collaborateurs en respectant la Loi et en suivant les pratiques et les procédés établis par la Direction de Gabon Générale Services (GGS) pour assurer la sécurité au travail. Afin de protéger leur santé et leur sécurité, les travailleurs recevront l'information, la formation et la surveillance nécessaires à leurs tâches particulières.

Cette politique s'applique à toutes les activités de GGS. A ce titre, tout le personnel GGS et contractants doivent mettre tout en œuvre pour l'application rigoureuse de cette politique.

**Le Directeur Général**

**Thierry VENIEL**